



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015 – NUMERO 141 DU 2 JUILLET 2015

TABLE DES MATIERES

SECRETARIAT GENERAL

DRLP - DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la délégation spéciale de la Commune de Wasquehal

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
De la Réglementation et
des Libertés Publiques

Bureau de la citoyenneté

Section des élections

**Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la délégation spéciale
de la Commune de Wasquehal**

Le Préfet de la Région Nord-pas-de-calais
Préfet du Nord
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-2, L.2121-35, L.2121-39,

Vu le code électoral et notamment son article L.225 ;

Vu le décret n°-2023-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux aux dimanches 23 et 30 mars 2014 portant convocation des électeurs ;

Vu le décret n° 2014-1611 du 24 décembre 2014 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélémy, de Saint-martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, le nombre de conseillers municipaux à élire à Wasquehal est fixé à 35 ;

Vu la décision n°385755 du Conseil d'Etat en date du 22 juin 2015 annulant les opérations électorales des 23 et 30 mars 2014 de la commune de Wasquehal et devenue définitive ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 instituant la délégation spéciale de la commune de Wasquehal ;

Vu la lettre en date du 1^{er} juillet 2015, par laquelle M. Michel PLASSON présente sa démission de ses fonctions de Président de la délégation spéciale de Wasquehal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2015 portant acceptation de la démission de M. Michel PLASSON de ses fonctions de Président de la délégation spéciale de la commune de Wasquehal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 26 juin 2015 est modifié ainsi qu'il suit :

La délégation spéciale de la commune de Wasquehal est composée de :

- Monsieur Bertrand DESCHODT, administrateur des Finances Publiques ;
- Monsieur Yves DELANNAY, directeur général des services de la commune de Bondues, à la retraite ;
- Monsieur Jean-Daniel VAZELLE, directeur du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement (C.E.T.E) Nord-Pas-de-Calais-Picardie, à la retraite

Le reste sans changement.

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le Procureur de la République de Lille, tous Chefs des services déconcentrés des administrations de l'Etat dans le département, et chacun des membres de la délégation spéciale.

Fait à Lille, le 03 JUL 2015



Jean-François CORDET